



Rapport d'activité  
2010-2011

**Rapport adopté en conseil d'administration le 28 mars 2010**

présenté par Eve Heinrich,  
secrétaire générale



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>ACTUALITÉ</b>   | <b>5</b>  |
| Encore une rentrée difficile   | 5         |
| Une nouvelle équipe  | 5         |
| Mouvements lycéens   | 6         |
| ÉLECTIONS : nous gagnons un siège au CDEN  | 6         |
| Conférences sur les rythmes scolaires  | 6         |
| La bataille contre un budget de pénurie  | 6         |
| <b>ACTIONS 1<sup>ER</sup> DEGRÉ</b>  | <b>7</b>  |
| Reconductions des évaluations-bilans de janvier  | 7         |
| Carte scolaire 1 <sup>er</sup> degré   | 7         |
| Maternelles  | 7         |
| Périscolaire   | 7         |
| <b>ACTIONS 2<sup>ND</sup> DEGRÉ</b>  | <b>8</b>  |
| Remplacement : le combat continu   | 8         |
| Vie scolaire   | 8         |
| Affectation en 6 <sup>e</sup>  | 8         |
| Affectation en 2 <sup>nd</sup> e GT  | 9         |
| DHG : la bataille continue   | 9         |
| Réforme du lycée : peu de visibilité   | 9         |
| Affectation post-bac   | 9         |
| Enseignement professionnel   | 10        |
| La mise en place des TICE  | 10        |
| Orientation  | 10        |
| <b>ACTIONS TRANSVERSES</b>   | <b>11</b> |
| Restauration scolaire  | 11        |
| Locaux scolaires : plomb, amiante, visite d'architecture                                       | 11        |
| Santé  | 11        |
| Aide à la scolarisation des enfants handicapés (ASEH) : rien ne change !                       | 11        |
| Livret de compétence / Base élèves   | 12        |
| PES : peu de retours ...   | 12        |
| Langues vivantes   | 12        |
| Réseau éducation sans frontières.  | 12        |
| <b>COMMUNICATION</b>   | <b>13</b> |
| Communication interne (électronique) et listes de diffusion                                    | 13        |
| FIP (Fcpe Info Paris )   | 13        |
| Site de la Fcpe-Paris  | 13        |
| Site collectif des conseils locaux   | 13        |
| Presse : communiqués, actions et conférences   | 14        |
| Liaisons laïques   | 14        |
| <b>PARTICIPATIONS AUX INSTANCES OFFICIELLES</b>  | <b>14</b> |
| Conseil départemental de l'éducation nationale CDEN  | 14        |
| CIAEN - Comité Inter-Académique de l'Éducation Nationale                                       | 15        |
| Lycéens et apprentis au cinéma.  | 15        |
| MDPH et CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées               | 15        |
| GROUPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL (ex Handiscol, CDCPH)   | 15        |
| CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré) | 15        |
| Union Nationale du Sport Scolaire  | 16        |
| Jeunesse en Plein Air (JPA)  | 16        |
| Commission académique des langues vivantes   | 16        |
| Commission académique d'appel en matière disciplinaire   | 16        |
| Projets « lycée – innovation éducative »   | 16        |

|  |           |
|--|-----------|
| Bourse au mérite _____   | 17        |
| CAVL (Conseil académique de vie Lycéenne) _____                    | 17        |
| Commissions d'appel 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degré _____ | 17        |
| Bilan des commissions d'appel de juin 2010 _____                   | 17        |
| <b>RELATIONS INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES _____</b>               | <b>18</b> |
| SYNDICATS _____  | 18        |
| Ville de Paris _____   | 18        |
| Mae-RP _____   | 18        |
| <b>VIE DE L'ASSOCIATION _____</b>                                  | <b>18</b> |
| Bilan du plan de formation _____                                   | 18        |
| Le quotidien _____   | 18        |
| Arbitrages dans les conseils locaux _____                          | 19        |
| Unions locales _____   | 19        |
| Assemblées générales des présidents _____                          | 19        |
| Commissions ouvertes aux conseils locaux _____                     | 19        |
| Commission statuts _____   | 19        |
| Comité régional Fcpe Île-de-France _____                           | 19        |
| Fédération nationale _____   | 20        |

Au cours de l'année 2010-2011, nous avons été confrontés, à la poursuite de la politique des années précédentes et à ses conséquences de plus en plus nocives : toujours moins d'enfants inscrits en maternelle, et quasiment plus d'enfants âgés de moins de 3 ans à Paris, une augmentation continue des effectifs par classe dans le 1<sup>er</sup> degré et dans le 2<sup>nd</sup> degré, la réduction des postes d'enseignants, des Rased en voie d'extinction, une aide personnalisée dont l'efficacité n'est pas prouvée ni même mesurée, des évaluations nationales des élèves selon un calendrier mal positionné, qui ne sont d'aucune aide pour répondre aux difficultés scolaires précises et contribuent à la mise en concurrence des établissements et des enseignants, des mesures de carte scolaire qui affaiblissent les écoles, des DHG en bernés qui imposent des renoncements pédagogiques incompatibles avec l'objectif de réussite pour tous les élèves, des remplacements non assurés en nombre.

Cette année a été celle de la poursuite d'une politique sans autre ambition que l'application du choix contraint de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le cadre de la RGPP, affaiblissant, fragilisant toujours plus le service public d'éducation.

La logique de ces mesures apparaît de plus en plus clairement : suppressions de postes, évaluation, livret de compétence, avalanche de dispositifs nouveaux pilotés par l'académie sans concertation. La logique de management des entreprises s'impose comme modèle à appliquer dans le service public. Nous ne sommes plus confrontés à une politique dont l'enjeu serait de mettre en œuvre les missions fondamentales de notre système éducatif, ou de les interroger, mais à un principe de pilotage fondé sur la performance budgétaire et comptable motivée uniquement pas la baisse des dépenses de l'État en ce domaine.

Face à cette « politique » de destruction, d'affaiblissement des moyens et des contenus, la Fcpe-Paris s'est exprimée clairement et en toute indépendance, dans ses prises de positions officielles et en fournissant aux parents d'élèves des outils pour résister à cette politique de régression, de marchandisation de l'école publique.

Cette politique tend à détruire peu à peu l'école publique, laïque, gratuite et les bases de l'égalité pour tous les élèves. C'est l'avenir de nos enfants qui se joue... et c'est l'affaire de tous!

## **L'éducation n'est pas une charge à réduire, c'est un investissement pour l'avenir.**

## **ACTUALITÉ**

### ***Encore une rentrée difficile***

Les parents nous ont signalé des problèmes d'affectation dès le mois de juin 2010, une quinzaine de collèges touchés même après "nettoyage" des premiers listings qui manifestement comportaient beaucoup d'erreurs, 2000 adresses en trop pour 14000 enfants à affecter en 6e.

La conséquence a été un mépris du droit au secteur stipulé dans le code de l'éducation et des enfants (de 11 ans) maltraités. Le collège César Franck est un exemple emblématique de ce dysfonctionnement avec 11 enfants du secteur refusés, et 12 dérogations acceptées.

Dès la rentrée, la Fcpe-Paris a interpellé l'Académie et la Mairie de Paris pour protester contre cette situation et pour réclamer une analyse des procédures d'affectation en vigueur.

A la demande de la Fcpe-Paris s'est donc tenue, et c'est une première, une réunion tripartite Ville de Paris/Académie/Fédérations de Parents d'Élèves. Tous les sujets ont été mis sur la table : capacités disponibles dans les collèges, vérification des adresses, fichiers et maintenance des données, logiciel adopté, fiabilité des comptages, modalités de recrutement des classes à option, mouvements publics/privés dérogations, etc.

Un groupe de travail a été mis en place qui s'est réuni deux fois avec la participation de la Fcpe. Une nouvelle procédure a été établie ; elle prévoit une commission affectation 6<sup>ème</sup> qui se réunira en juin pour faire le bilan (voir plus loin davantage d'éléments à ce sujet).

### ***Une nouvelle équipe***

Cette rentrée a aussi été caractérisée par une période de transition plus marquée que d'autres en raison du départ de plusieurs administrateurs expérimentés et du changement de présidence après 9 ans de continuité. Très rapidement, les administrateurs nouvellement élus ont eu en charge des dossiers importants.

La nouvelle équipe a dû prendre ses marques et s'approprier les outils et les pratiques. Les difficultés consécutives à cette période de transition ont contraint parfois les administrateurs à faire des choix, en particulier celui de se concentrer sur les questions qui appelaient de manière urgente notre vigilance et notre réaction au détriment de certains dossiers de fond, comme celui, par exemple de l'enseignement professionnel. Ce renouvellement a aussi impliqué une reconstruction des liens avec certaines instances extérieures, Académie, Ville, syndicats...

## Mouvements lycéens

En octobre dans le cadre des mobilisations contre la réforme des retraites, les lycéens ont organisé des mouvements avec blocus des établissements. Certains blocus se sont déroulés sans violence, souvent grâce aux AG autorisées au sein des lycées et au dialogue instauré par les proviseurs. D'autres ont dégénéré.

Nous avons rencontré l'un des responsables de l'UNL. Le positionnement de nos deux organisations est très proche sur la plupart des sujets.

Étant données les réactions très vives qu'ont suscitées ces mouvements pour les condamner ou pour défendre les lycéens menacés de sanctions par certains chefs d'établissement, la Fcpe-Paris a considéré qu'il était important de prendre position, non pas contre ou pour les blocages, mais pour défendre le principe de l'expression démocratique des lycéens et pour les soutenir face à des sanctions lorsqu'elles ne paraissent pas justifiées.

Le CDPE a réuni le 26 octobre les conseils locaux de lycées pour un échange d'informations et d'analyses sur les blocages. Il est apparu une grande diversité de situations et d'opinions.

Suite à cette réunion, une lettre-type d'excuse d'absence d'un élève pour cause de participation à une manifestation a été rédigée et diffusée ; un « memento juridique » qui rappelle les droits des lycéens a été inséré sur notre site ; un texte à faire voter dans les CA pour préciser, dans les règlements intérieurs des lycées, les droits de réunion et d'expression des lycéens (avec un exemple de règlement type) a été proposé aux conseils locaux. Une liste de diffusion des conseils locaux des lycées a été créée pour favoriser les retours d'expérience et les échanges d'opinion.

Notre position officielle a été transmise par courrier à l'Académie et au syndicat SNDPEN. La Fcpe-Paris a rappelé son hostilité à toute sanction envers les lycéens et a fait valoir au contraire qu'il était essentiel que soit davantage soutenu le droit d'expression des lycéens et que soit favorisé dans les établissements scolaires l'apprentissage de la citoyenneté.

## ÉLECTIONS : nous gagnons un siège au CDEN

La campagne de communication gouvernementale pour appeler les parents à voter (réclamée depuis des années) a produit peu d'effets. Le taux de participation reste faible avec une légère progression puisqu'il passe de 28,1 à 28,4 %. Comme chaque année, et selon les établissements, ces élections se sont déroulées dans de plus ou moins bonnes conditions : déficit d'information, non transmission du matériel de vote aux deux parents en cas de séparation, manque de visibilité le jour des élections, absence de panneaux d'affichage dans le 2<sup>nd</sup> degré, d'urnes, d'isoloirs. La Fcpe-Paris a transmis à l'Académie ses demandes à ce sujet à l'occasion de la réunion académique qui s'est tenue à ce propos en janvier.

Comme à l'accoutumée, on vote d'autant plus que les enfants sont jeunes et que le lien avec l'école est fort : 37,5 % dans le premier degré, 23,8% dans les collèges et 15,9% dans les lycées généraux et technologiques. Le point noir reste les lycées professionnels avec seulement 5,4% de participation en baisse par rapport à 2009. La Fcpe reste, et de loin, en tête avec près d'un vote sur deux (49,2 %).

Du fait du nouvel équilibre dans les résultats, la Fcpe-Paris a gagné un siège au CDEN, nous y avons désormais 6 représentants, la PEEP n'ayant plus qu'un siège, contre deux l'année précédente.

## Conférences sur les rythmes scolaires

À grand fracas médiatique, le ministère de l'Éducation nationale a lancé la consultation sur les rythmes scolaires. La Fcpe a toujours été une force de proposition sur ce sujet important, et a exprimé à travers de nombreux textes sa position sur la question : pour des temps d'apprentissage quotidiens limités à 5h à l'école élémentaire, 6h au collège, 7h au lycée, des pauses méridiennes d'au moins 90 min, contre la semaine la semaine des quatre jours, pour une meilleure répartition des vacances scolaires. Cependant la Fcpe-Paris et un nombre significatif de conseils locaux ont émis des doutes sur la valeur de cette consultation et sur la pertinence des modalités de sa mise en œuvre, en particulier le recours à un forum internet. L'injonction de l'Académie, dans des délais très courts, à la tenue de réunions dans les établissements, a été difficilement suivie par manque de temps. La Fcpe-Paris a cependant été présente pour affirmer ses positions à l'occasion des « tables rondes » organisées par l'académie à ce sujet, ainsi qu'à l'occasion du CDEN (département) et d'un CIAEN (région), consacrés à ce sujet. Nous avons évidemment dénoncé cette précipitation. Les résultats de cette consultation « écran de fumée », ne nous ont toujours pas été communiqués.

Nous avons aussi été nombreux, parents et organisations syndicales, à préciser que la question des rythmes scolaires ne peut pas être séparée de celle des restrictions budgétaires, en particulier des suppressions de postes et de la hausse des effectifs par classe. La Fcpe-Paris a proposé une motion allant en ce sens à l'occasion des premiers conseils d'école dans le 1<sup>er</sup> degré.

Au vu des réformes récentes, on peut craindre le pire. La Fcpe-Paris reste particulièrement vigilante quant aux propositions qui seront faites en particulier sur le transfert de certaines missions de l'école aux collectivités territoriales et au creusement des disparités que des prises en charge inégales sur le territoire pourraient engendrer.

« On ne repeint pas la cuisine, quand la maison brûle »...

## La bataille contre un budget de pénurie

C'est pourquoi la Fcpe-Paris s'est engagée avec force dans la mobilisation contre le projet de loi de finances de 2011. Elle a, en particulier, incité les adhérents à solliciter les élus sur ces questions et proposé une lettre type à envoyer. À l'appel du collectif national, « un pays, une école, notre avenir », elle a appelé à la manifestation du 22 janvier 2011 en coordination avec le comité régional Fcpe Île-de-France et adopté le principe d'un appel unitaire avec les syndicats du 1<sup>er</sup> degré en vue de réunions communes parents-enseignants contre le projet de carte scolaire pour Paris. La mobilisation des parents à cette occasion a été forte et réussie. Elle s'est poursuivie à l'occasion des CDEN (Conseil départemental de l'Éducation Nationale) du 1<sup>er</sup> et du 10 février, et du CTP (Comité technique paritaire) du 3 février avec d'importants rassemblements devant l'Académie : par deux fois nous avons bloqué la rue toute la matinée. À noter aussi la présence importante des élus. Convaincue des enjeux, La Fcpe-Paris a maintenu la pression dans la perspective du nouvel appel à rassemblement national du 19 mars 2010 : rédaction d'un argumentaire, petit-déjeuner et communiqués de presse ; appel au rassemblement pour le 2<sup>nd</sup> degré le jour du Comité technique paritaire du 22 mars. Dans le 1<sup>er</sup> degré a été lancé un appel à l'occupation administrative des écoles, dénommée « les mardis de l'école publique » et des banderoles ont fleuri sur les façades des écoles.

## ACTIONS 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

### Reconductions des évaluations-bilans de janvier

Depuis leur instauration, la Fcpe ne cesse de réclamer haut et fort la suppression pure et simple de ces évaluations en CM2 car elles ne permettent pas de lutter efficacement contre l'échec scolaire et de mettre en place une pédagogie qui valorise l'enfant.

Comme les années précédentes, les modifications apportées au niveau de la notation restent marginales et ne permettent toujours pas d'utiliser ces évaluations pour diagnostiquer les difficultés réelles des enfants.

Elles ne sont donc pas des outils d'aide pour les enseignants tandis qu'elles provoquent en revanche stress et sentiment d'échec pour de nombreux enfants, en particulier les plus fragiles.

Alors que le ministre Luc Châtel parle de tentatives de sabotage du dispositif d'évaluation, « indignes de l'école de la République », la Fcpe-Paris a soutenu les actes de résistances des parents qui refusent la destruction de l'école publique de nos enfants et hypothèque notre avenir commun.

Afin de protester contre cette évaluation en milieu d'année, la Fcpe nationale a appelé les parents à la boycotter. Concrètement, la Fcpe n'empêche pas la tenue des tests mais préconise de ne pas en remonter les résultats au niveau national. « Les parents doivent ainsi demander aux directeurs d'établissement de ne pas remonter les résultats de ces tests ». Pour cela elle a suggéré aux parents l'envoi d'un courrier spécifique pour faire cette demande auprès des directeurs d'école.

La Fcpe-Paris a largement relayé cet appel à la résistance.

### Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

Une fois de plus, la suppression de 77 postes est incompatible avec l'augmentation des effectifs dans les écoles primaires parisiennes.

En effet, 600 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine.

La Fcpe-Paris a interpellé à plusieurs reprises les responsables de l'Académie au premier plan le recteur de l'académie et les inspecteurs d'académie sur la situation dégradée dans laquelle se trouve l'école aujourd'hui :

- la suppression de la formation des maitres a engendré des problèmes de fonctionnement dans les classes avec la multiplication des enseignants dans une même classe qui fragilise la cohésion du projet pédagogique. Elle ne permettra pas non plus aux enseignants de poursuivre leur formation professionnelle dans de bonnes conditions,
- la suppression prévue de 27 postes RASED nuit gravement au suivi des enfants les plus fragilisés et contribue à accroître l'échec scolaire,
- les fermetures de classes surchargent encore plus les classes dont les effectifs sont déjà trop lourds et détériore évidemment la qualité de l'enseignement.

Plusieurs rassemblements ont eu lieu pour contester la carte scolaire présentée par l'Académie. À l'occasion des comités techniques paritaires (CTP) et du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), plusieurs centaines de parents d'élèves se sont mobilisés avec le soutien des syndicats enseignants et des élus locaux pour demander le retrait des mesures de la carte scolaire, réclamer la fin des suppressions de postes et donner plus de moyens à l'école publique.

### Maternelles

La Fcpe-Paris continue de déplorer que la politique de scolarisation en maternelle dès 2 ans soit battue en brèche sur Paris où il n'y a quasiment plus d'enfant de moins de 3 ans à la maternelle.

Les effectifs continuent d'augmenter et atteignent près de 30 élèves par classe en moyenne, c'est-à-dire qu'une bonne proportion des classes est au-dessus. L'Académie est en train "d'optimiser" sa gestion des personnels au gré seulement de la pyramide des âges des enseignants et non en fonction de la pyramide des âges des élèves, là encore au détriment de la qualité de l'accueil et de l'enseignement.

### Périscolaire

A plusieurs reprises au cours de l'année, la Fcpe-Paris a rencontré la Ville de Paris. Plusieurs pistes de travail sont en cours d'étude.

**L'accueil du matin** : il est toujours évoqué de mettre en place une expérimentation sur l'accueil du matin à l'issue d'un groupe de travail qui définira les conditions d'accueil à privilégier. La Fcpe ne peut que se féliciter que l'on considère la journée pour un enfant comme un tout ; pour l'instant, la ville envisage une expérimentation sur un arrondissement de manière à estimer le taux de fréquentation en fonction de critères globaux. Ce type de dispositif est déjà en place dans certains départements.

**La formation des animateurs** : des réflexions sont menées pour améliorer leur professionnalisation : améliorer le dialogue entre enseignants et animateurs, travailler sur la proximité du recrutement (pour rendre ces emplois plus attractifs), proposer des formations au BAFA.

**La préinscription dans les centres de loisirs** a été mise en place il y a 1 an à Paris. La ville avait présenté le projet comme une avancée pour les parents et les enfants. Le bilan de la ville est que les préinscriptions ne sont pas suffisantes et que cela ne sert pas la qualité de l'accueil pour les enfants : les parents continuent à faire la queue pour finaliser l'inscription le 1<sup>er</sup> jour des vacances. La Ville de Paris a émis le souhait de rendre cette préinscription obligatoire et de pénaliser les familles qui ne respecteraient pas cette obligation comme les familles réalisant cette préinscription sans l'utiliser de manière effective.

La Fcpe-Paris a annoncé à la Ville de Paris son opposition à cette mesure qui pénalise financièrement des familles dans un contexte économique et social difficile et propose de trouver des moyens alternatifs pour optimiser le taux d'inscription.

## ACTIONS 2<sup>ND</sup> DEGRÉ

### Remplacement : le combat continu

Dès la rentrée le ministère de l'éducation nationale a annoncé vouloir donner "*plus de réactivité*" au système avec un « responsable remplacement » dans chaque académie et chaque établissement, de sorte que "*dès le premier jour*" d'absence de l'enseignant, il puisse être remplacé et non plus après un délai de 15 jours comme auparavant.

Suite à cette déclaration de principe, le directeur de l'académie de Paris s'est engagé envers la Fcpe à mettre en œuvre ces remplacements et nous a communiqué des référents académiques. Nous avons mis en ligne un kit « remplacement » à l'usage des conseils locaux.

Force est de constater que le premier trimestre de l'année en cours a vite montré les limites du rectorat. De fait, la Fcpe-Paris a suivi dès la rentrée les alertes lancées par nos conseils locaux : cours non assurés sans TZR disponible (Titulaires sur Zone de Remplacement) et même des postes sans affectation que ce soit au lycée ou au collège. Malgré la mobilisation des parents d'élèves des conseils locaux concernés, le rectorat n'a pu que rarement organiser le remplacement en moins de quinze jours. Il faut plutôt compter le double de temps et plus particulièrement en histoire-géographie, en allemand et en musique. Bref, il s'agissait cette année de savoir gérer au mieux la pénurie.

La situation a été à ce point critique que le directeur de l'académie a envisagé que des professeurs des écoles aillent intervenir dans les collèges et les lycées. La Fcpe-Paris a vivement critiqué cette suggestion en publiant un communiqué de presse : « un enseignant de maternelle pour enseigner la philo ? »

Comme cela avait été annoncé par le ministère, des professeurs vacataires ont été recrutés à Pôle Emploi. Cette initiative a eu toutefois peu de succès et les quelques « professeurs » ainsi recrutés, se sont retrouvés dans des situations impossibles à gérer. On ne s'improvise pas enseignant ! Les parents s'inquiètent bien évidemment de ces dysfonctionnements, de la perte de ces heures de cours dont les enfants pâtissent gravement.

Pour l'année prochaine 104 postes de titulaires vont être rebasculés pour augmenter le nombre de TZR dramatiquement faible aujourd'hui. À noter que cette reconstitution se fait en supprimant des postes devant élèves...

### Vie scolaire

La vie scolaire est un sujet sensible dans un grand nombre d'établissements qui motive des actions légitimes de la part des conseils locaux. La Fcpe-Paris soutient ces actions auprès de l'académie.

La violence est un sujet récurrent dans les médias. En 2010, des États généraux de la sécurité à l'école furent organisés par le gouvernement. Éric Debarbieux, président du conseil scientifique de ces états généraux, y a défendu l'idée de la nécessité d'une enquête universitaire sur la victimation (qui se déclare victime de quoi).

Cette enquête a été préparée pour être réalisée au printemps 2011 mais nous n'avons reçu aucune information en termes de contenus, de protocoles, de finalités ou de choix d'établissements. Par ailleurs les délais donnés aux parents pour refuser la participation de leur enfant à cette enquête ne permettaient pas matériellement d'exercer ce droit. Nous avons donc saisi l'académie.

### Affectation en 6<sup>e</sup>

La rentrée 2010 a été marquée par de gros problèmes d'affectation des élèves en sixième dans une quinzaine de collèges parisiens. Le code de l'éducation qui stipule que les enfants ont droit au collège de leur secteur a été bafoué et l'académie a agi dans l'illégalité.

L'augmentation de la natalité en France depuis 1999 a pour conséquence aujourd'hui une augmentation des effectifs dans les collèges qui va se poursuivre jusqu'en 2014 avant une stabilisation. L'apparition de ces problèmes en juin 2010 imposait donc des actions pour que l'affectation des prochaines années puisse se faire dans des conditions normales. Des actions portant d'une part sur la procédure d'affectation et d'autre part sur la sectorisation des collèges étaient nécessaires.

### La procédure d'affectation

Un groupe de travail a été mis en place qui s'est réuni deux fois avec la participation de la Fcpe. Une nouvelle procédure a été établie, elle repose sur les éléments suivants :

- l'organisation de réunions entre les directeurs d'écoles et les principaux de collèges pour anticiper des situations difficiles,
- des simulations dès le début de mois de mai pour valider que les capacités des collèges permettent d'accueillir les élèves de leur secteur,
- la recherche de solution en cas de situation difficile identifiée et la concertation avec les représentants de parents dans cette phase,
- une nouvelle procédure de traitement des demandes de dérogation,
- la réunion d'une commission d'affectation, avant la transmission des avis d'affectation aux parents, pour faire le bilan.

Plusieurs éléments de cette nouvelle procédure sont conformes à notre demande et nous serons vigilants quant à leur application. Il s'agit notamment du traitement des dérogations après l'affectation des élèves de secteur et de la nécessaire concertation avec les parents pour toutes les situations difficiles, c'est-à-dire pour les collèges dont la capacité ne permettrait pas d'accueillir tous les enfants de leur secteur.

### Sectorisation

Dans ce contexte, la question de la sectorisation avait un caractère particulier cette année.

Lors des quatre premières réunions initiées par la ville de Paris, auxquelles ont été conviés l'inspecteur d'académie du second degré, les principaux concernés et les fédérations de parents d'élèves, le constat unanime a été fait de l'impossibilité de travailler. L'académie de Paris n'ayant pas donné les résultats de l'enquête lourde (effectifs actualisés des classes de cm1 et cm2 pour les rentrées 2011 et 2012), aucune projection d'effectifs sérieuse n'a été possible, mais seulement des hypothèses de travail. La raison invoquée par l'académie sera une rétention ministérielle des informations. La Fcpe fera une déclaration liminaire (disponible en boîte à outils) pour marquer sa forte désapprobation.

En décembre nous seront enfin communiqués les chiffres de l'enquête lourde et des dérogations par l'académie qui nous permettront lors des quatre réunions suivantes de travailler plus sereinement.

Dès mars 2011 les réunions de concertation, Ville, Académie, Fédérations de Parents d'Élèves reprennent en prévision des secteurs des collèges de la rentrée 2012. Elles s'attachent particulièrement aux Nord et Est parisiens (J. Perrin), au 17<sup>e</sup> (Boris Vian) aux 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>.

## **Affectation en 2<sup>de</sup> GT**

L'affectation en seconde GT a connu moins de dysfonctionnements que l'année précédente. Seule l'affectation des élèves en CHAM du CRR a continué à poser problème.

Le suivi des langues rares (russe, chinois, italien, portugais) a aussi été moins problématique. Bien qu'aucun LIE n'ait été créé, tous les élèves ont pu poursuivre leur langue dans leur district. Cependant Affelnet reste un sujet à la fois sensible et imparfait.

Le SNPDEN et le Rectorat ont estimé qu'il n'était pas possible de modifier la procédure pour cette année et qu'il fallait maintenir le système existant sans rien changer. La Fcpe a suivi cette position tout en soulignant que le système actuel avait permis des améliorations, mais que c'était insuffisant. Notre objectif est la construction volontaire de la mixité sociale et scolaire au travers d'un système d'affectation pour le lycée plus transparent et plus équitable et qui mette fin à la hiérarchie des lycées.

Il a été décidé de faire connaître notre position, de proposer des améliorations, en particulier sur la question des bonus, et pour ce faire de poursuivre la discussion avec le SNPDEN, dont la position rejoint en partie celle de la Fcpe-Paris.

Nous devons par ailleurs exiger a minima que les règles soient appliquées car cela n'a pas toujours été le cas. Dans ce contexte et suite à un premier RV avec le SNPDEN, l'idée est d'exiger, pour faire évoluer la procédure, que soient mis en place cette année de vrais indicateurs, de vraies analyses qui permettent d'avancer et de faire des propositions dès la rentrée.

Un groupe de travail rectorat / proviseurs / parents d'élèves a été mis en place pour faire le bilan des 3 années d'affectation par Affelnet, et pour réfléchir aux améliorations à apporter au système pour l'affectation 2012 et faire des simulations d'une procédure différente, sur la base des vœux qui seront formulés cette année, pour tester des hypothèses en prévision des modifications qui seraient mises en œuvre l'année prochaine.

## **DHG : la bataille continue**

Cette année a été particulièrement houleuse concernant la DHG. Les éléments de la nouvelle répartition de la dotation horaire académique ont été transmis tardivement et une analyse détaillée en vue du CDEN n'a pas été possible. La Fcpe-Paris a vivement dénoncé cet état de fait, mais aussi une certaine précipitation observée dans les établissements : des commissions permanentes ont été convoquées le même jour que les CA et certains CA ont été cantonnés à un rôle purement consultatif. La Fcpe-Paris a demandé que les règles soient rappelées au chef d'établissement : délai réglementaire de 10 jours pour transmettre les informations, délai de 3 jours entre la convocation de la CP et du CA.

Alors que le second degré connaît un afflux de plus de 2000 élèves, les dotations des lycées généraux technologiques, professionnels, des Segpa/Erea, des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, des centres de soins, sont diminuées. Cette année, les collèges, avec 700 élèves attendus en plus pour la rentrée, sont un peu épargnés. Cependant les diminutions, même faibles, ont des répercussions : sur les dédoublements qui vont être encore moins nombreux, les heures de soutien qui disparaissent... les IDD (itinéraires de découvertes) ont disparu alors qu'ils sont toujours au programme. Dans certains établissements, l'insuffisance de la DHG a des conséquences graves sur la prise en charge de la difficulté scolaire.

Comme les années précédentes, de nombreux conseils locaux nous ont alertés sur ce type de difficultés.

La Fcpe-Paris a dénoncé cette logique purement gestionnaire et quantitative, en particulier quand la DHG répercute immédiatement des baisses d'effectifs dans des collèges en difficulté alors que le choix pourrait être de la maintenir à l'identique pour soutenir les équipes éducatives.

Les mois de février et mars ont été placés sous le signe de la mobilisation sur ce sujet avec appel à rassemblement, incitation forte et soutien aux conseils locaux des établissements du 2<sup>nd</sup> degré pour se faire entendre, demander audience et exiger des DHG plus conformes aux besoins réels des élèves.

La situation dans les lycées est plus difficile à appréhender, particulièrement cette année de réforme du lycée qui bouscule les repères. Par ailleurs, comme les années précédentes, la DHG des lycées n'est pas évoquée en CDEN mais en CIAEN, au niveau inter-académique lors d'une réunion qui se tient plus tardivement.

La situation dans les lycées est critique avec des effectifs par classe qui vont vraisemblablement fortement augmenter et une suppression massive des heures allouées pour les options prébac dont les répercussions semblent concerner tous les élèves. Les derniers mois de l'année scolaire devront permettre d'avoir une meilleure compréhension des impacts concrets attendus à la rentrée prochaine.

## **Réforme du lycée : peu de visibilité**

La mise en place de la réforme du lycée en seconde à la rentrée 2010, avec le conseil pédagogique, le tutorat, les groupes de compétences en langue, l'accompagnement personnalisé, les enseignements exploratoires, la maison des lycéens, n'aura pas conduit nos adhérents à nous faire part de beaucoup d'éléments. Et ce malgré le questionnaire envoyé dès octobre 2010, construit à partir de celui de la fédération nationale. Parions que l'entrée en vigueur de la réforme en première à la rentrée 2011 aura plus d'échos. En effet, dès février 2011 lors des votes des répartitions de DHG par les conseils d'administrations, nos adhérents nous ont alertés notamment sur les suppressions de divisions, d'options, les dédoublements rendus difficiles, la difficulté parfois à assurer les enseignements obligatoires... Des inquiétudes apparaissent également sur la mise en place de la réforme des bacs STI qui deviennent STI2D (Sciences et Techniques Industrielles et Développement Durable) avec une suppression de 30% des horaires, l'implantation de 5 nouvelles STI2D dans des lycées généralistes. Une commission, ouverte aux CL, sera réunie début mai pour évoquer ensemble la réforme du lycée et donc la situation des lycées à la rentrée prochaine.

## **Affectation post-bac**

APB, Admission Post-Bac, est un dispositif en place depuis 2009 pour simplifier les démarches en regroupant sur un seul site Internet un grand nombre de formations de l'enseignement supérieur, sélectives ou non, classes préparatoires, licences universitaires, BTS, première année commune de santé etc. Le processus se décompose en quatre grandes étapes de janvier à juin. Le site Internet offre aussi un accès à un grand nombre d'informations utiles à l'orientation.

En 2010, 92% des élèves (81% en 2009) avaient leur affectation définitive dès le 9 juin.

L'observation des années passées nous a amenés à demander des précisions auprès du SAIO (Service Académique d'Information et d'Orientation) pour apprendre que :

- les établissements qui classent les dossiers reçus sont souverains dans leur procédure. La plupart des chefs d'établissement constituent des jurys qui font ce travail de sélection / tri.

- pour les BTS c'est une circulaire de l'académie qui rappelle que les bacs pro ou techno doivent être privilégiés. Rappel : les bacheliers mention B ou TB ont de droit une place en BTS quitte à ce qu'ils y soient affectés en surnombre.

- il n'y a aucune exigence ni même incitation de l'académie à rendre le processus transparent.

Les modalités retenues concernant l'admission en licence universitaire font l'objet d'un document publié sur le site de l'académie de Versailles. L'accès au document a été indiqué aux conseils locaux via le FIH.

Nous avons également appris qu'un bilan est réalisé de cette affectation post-bac et qu'il est transmis aux chefs d'établissement. Il est donc possible dans chaque lycée de demander à avoir accès aux informations. En parallèle, nous demandons en CIAEN (Comité Inter-Académique de l'Éducation Nationale) que ce bilan soit officiellement présenté. Nous pourrions alors porter une revendication de plus de transparence sur les modalités d'admission dans les différents établissements.

### **Enseignement professionnel**

Cette question n'a pas pu être suivie comme nous l'aurions souhaité.

Un travail important a été fait l'année dernière pour élaborer une charte des stages pouvant garantir les conditions matérielles et pédagogiques des élèves durant leurs périodes de formation (voir aussi transports, repas, vêtements de travail...). Ce dossier a été évoqué à l'automne 2010 lors d'un rendez-vous du comité régional Fcpe avec Mme Henriette Zoughébi, vice présidente du conseil régional en charge des lycées.

Le sujet des stages lui-même nous avait également mobilisés et, après la création d'une banque inter-académique de stages, un travail est aujourd'hui en cours au niveau de la région pour faciliter la recherche et l'obtention de stages. L'idée retenue est de travailler avec la Chambre de Commerce, les entreprises, les collectivités territoriales afin d'établir un catalogue sur la base de l'attribution d'un label de haute qualité pour les entreprises sélectionnées.

Par ailleurs, notre présence au sein des lycées professionnels est insuffisante. Une réflexion est amorcée au sein du comité régional Fcpe à ce sujet, notamment dans le cadre des projets qui pourront être menés grâce à la subvention de la région dont le principe a été voté à l'automne dernier.

### **La mise en place des TICE**

Les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation) sont désormais incontournables, que ce soit dans leur utilisation par l'administration pour « gérer » les élèves, dans les nouveaux modes de relations qu'elles induisent entre les parents et l'école, ou dans leur incidence sur la pédagogie.

Faute de disponibilité, ce thème a toutefois été traité de manière insuffisante par le CDPE. Les travaux sur le sujet ont été ponctuels (Environnement Numérique de Travail par exemple) et devront être relancés l'année prochaine.

### **Orientation**

L'orientation, un sujet présenté par le gouvernement comme un élément central de la réforme du lycée, ne semble pas avoir fait l'objet de concrétisation convaincante. Difficile en effet d'avoir une vision claire de ce qui est proposé dans les lycées dans le cadre des enseignements d'exploration et de l'accompagnement personnalisé. D'un autre côté, les Parcours de Découverte des Métiers et des Formations qui concernent tous les élèves depuis la 5<sup>ème</sup> et qui devraient être mis en place partout ne sont toujours pas visibles dans les établissements.

Et puis l'orientation est rendue complexe dans un contexte de modification accélérée des filières de formation. La transformation la plus importante concerne la réforme des bacs technologiques industriels avec le passage de bacs STI en bacs STI2D sans même prendre le temps de la formation nécessaire des enseignants ni celui de l'information des parents et des élèves. Cette évolution est présentée comme un avantage pour les élèves qui suivront cette filière rénovée parce qu'ils auront accès à un plus grand nombre de BTS. Des BTS dont le nombre dans le même temps est largement réduit dans les académies autour de Paris. Cette nouvelle filière est également proposée dans des lycées généraux de renom comme les lycées Buffon et Janson de Sailly, pour la rendre plus attractive. Une initiative qui ne fait qu'ajouter à la confusion : quel est l'objectif de cette rénovation qui ne profitera pas, c'est sûr, aux élèves qui ont besoin de s'appuyer sur des enseignements pratiques puisque ces derniers sont appelés à disparaître ! Tous ces éléments amènent la Fcpe Île-de-France, dont la Fcpe-Paris fait partie, à soutenir la proposition de motion qui est proposée pour le CIAEN de mars 2011 pour exiger un moratoire d'un an sur la mise en place des 1<sup>ère</sup> STI2D.

Dans ce contexte de transformation, l'information aux parents et aux élèves est un élément primordial. Nous avons donc alerté le SAIO (Service Académique d'Information et d'Orientation) sur la brochure de fin de 3<sup>ème</sup> qui, l'année dernière ne comprenait pas les informations sur les spécialités de bac qui pourront être préparées dans tel ou tel lycée. Cette situation correspond au contexte actuel : on ne sait pas quelles spécialités de bac pourront être préparées dans tel ou tel lycée. Cette année c'est la mise en place de la réforme pour les classes de 1<sup>ère</sup> et fin mars, les informations ne sont toujours pas disponibles pour les élèves de 2<sup>nde</sup> quant aux choix possibles pour l'année prochaine !

Le discours de l'académie se veut bien sûr rassurant : une campagne d'information à l'attention des chefs d'établissement et des parents doit être organisée et l'objectif est de faire en sorte que les lycées s'adaptent aux demandes de leurs élèves pour garantir au mieux les montées pédagogiques. A nous d'être vigilants !

## ACTIONS TRANSVERSES

### Restauration scolaire

Afin que chaque élève parisien puisse se nourrir de manière équivalente et pour une même contribution en fonction des revenus de sa famille, la Fcpe-Paris demande depuis longtemps l'harmonisation de tarifs progressifs sur l'ensemble de la municipalité ainsi que la mise en place d'une péréquation entre arrondissements.

Le conseil de Paris a finalement voté une harmonisation des tarifs l'année dernière avec mise en œuvre dès la rentrée 2010. Les nouveaux tarifs concernent les écoles et les collèges hors cité scolaire qu'ils soient ou non gérés par des caisses des écoles.

En effet, depuis la loi de décentralisation de 2004, les collectivités territoriales sont devenues responsables de la restauration dans le 2<sup>nd</sup> degré (organisation, exploitation, gestion, tarification), le Département pour les collèges, la Région pour les lycées (et les cités scolaires). Elles décident notamment, chaque année, des évolutions des tarifs de restauration qui doivent être présentés aux conseils d'administration des EPLE. Jusqu'à présent, elles entérinaient, pour l'essentiel, les évolutions décidées par les EPLE (surtout le département), la région décidant du niveau d'augmentation générale des tarifs.

Certaines mairies ont refusé d'appliquer les nouveaux tarifs et la mairie de Paris a engagé un recours auprès du Tribunal Administratif (TA). Le jugement du TA du 17 décembre 2010 annule ces refus et les tarifs parisiens sont enfin harmonisés avec effet rétroactif au 1er septembre 2010.

Cette bataille contre les mairies récalcitrantes a occupé le devant de la scène et mobilisé une bonne part de nos efforts. Et cela continue afin de convaincre les parents qu'ils sont bien dans leur droit de demander le remboursement du trop-perçu depuis septembre 2010 et les mairies de rembourser effectivement ces trop-perçus.

La Fcpe-Paris, qui, comme chaque année, a rencontré la Ville de Paris à plusieurs reprises, a demandé à ce qu'un premier bilan de cette harmonisation soit établi sur l'ensemble de Paris afin d'en mesurer les éventuels dysfonctionnements et effets négatifs imprévus. Mais aucun bilan n'a pu être établi à ce jour. Des états généraux de la restauration étaient bien prévus en janvier 2011 mais ils n'ont pu se tenir et ils ont été repoussés au mois de juin 2011. Il est prévu qu'ils concernent l'ensemble de la pause méridienne.

Il faut donc maintenir notre vigilance et la pression pour assurer une meilleure progressivité des tarifs et un taux d'effort équivalent pour chaque famille.

La Fcpe-Paris réclame la mise en place d'une pause méridienne agréable pour tous et un contenu de l'assiette équivalent en qualité, (bio, valeur nutritive,...) dans tous les arrondissements. Cela suppose une péréquation entre les différentes caisses des écoles, leurs ressources étant fortement dépendantes de la répartition des revenus des familles fréquentant la cantine.

Enfin, une commission cantine s'est tenue le 13 janvier 2011. Un compte-rendu, disponible en BAO, a été diffusé sur la liste cantine. Tous les adhérents peuvent s'inscrire sur cette liste pour les échanges sur ces questions.

En mars dernier, à l'occasion d'une nouvelle réunion avec la mairie, nous avons insisté sur la nécessité de l'homogénéisation des pratiques, en particulier concernant la mise en place de plateformes de distribution commune.

La tenue des états généraux prévus initialement en janvier étant reportée au mois de juin, une nouvelle réunion de la commission cantine est prévue pour les préparer.

### Locaux scolaires : plomb, amiante, visite d'architecture

Suite au congrès de 2010, la Fcpe-Paris a changé l'intitulé du dossier « travaux, toilettes » en « Aménagement scolaire, architecture et travaux » pour prendre plus largement en compte le sujet de la construction, de l'entretien et de la modernisation des locaux scolaires.

Une réunion a été organisée avec la mairie de Paris pour aborder ces questions et mieux comprendre la répartition des compétences entre de multiples acteurs (services centraux et déconcentrés de la Mairie de Paris, mairies d'arrondissement, services de l'État...). À cette occasion, il a été demandé que les associations de parents d'élèves participent aux visites annuelles d'architecture. Un courrier en ce sens a été adressé par l'Adjointe au maire chargée des affaires scolaires de la Mairie de Paris aux maires d'arrondissement le 4 janvier 2011. Le travail ainsi engagé, pour que les associations de parents d'élèves au niveau de chaque établissement scolaire soient mieux informées et puissent participer activement aux projets d'amélioration ou de réaménagement des espaces scolaires, sera poursuivi. Il devrait rejoindre certaines préoccupations de la Mairie de Paris concernant les comités d'usagers et les actions de sensibilisation des élèves à l'architecture et à la ville.

Plusieurs questions ont été posées concernant la programmation et la mise en œuvre des travaux dans les établissements scolaires, les antennes relais, l'équipement informatique, la mise en œuvre du Plan climat sur les économies d'énergie dont un volet concerne les écoles... La question a été aussi posée d'ouvrir davantage les établissements scolaires comme espaces publics en dehors du temps scolaire.

### Santé

En septembre 2010, s'est tenue une réunion en présence de la Fcpe-Paris, la DASCO et l'adjointe au maire chargée des affaires scolaires pour faire le point sur les problèmes de plomb et d'amiante : combien d'établissements scolaires concernés (maternelles, élémentaires, collèges, lycées municipaux et écoles d'arts), travaux engagés et programmés, préconisations, budgets. La possibilité de consulter, dans les loges des gardiens, le Constat de Risque d'Exposition au Plomb, a été réaffirmée. Les fiches d'information sur le plomb et l'amiante élaborées par la DASCO à destination des personnels des écoles devraient être réactualisées.

En septembre 2010, la Fcpe-Paris est intervenue auprès du médecin-chef de la DASES et du cabinet de J-M Le Guen, adjoint à la Santé au maire de Paris, car trois postes de médecin scolaire dans les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements n'étaient pas pourvus.

Un rendez-vous avec la DASES et le docteur Geneviève Richard à propos des Centres d'Adaptation Psycho-pédagogiques, de l'étude DIESE/CPAM et plus largement de la médecine scolaire, s'est tenu en mars.

### Aide à la scolarisation des enfants handicapés (ASEH) : rien ne change !

Les mesures de carte scolaire de l'Académie de Paris pour la rentrée 2011 sont dans la droite ligne du budget voté par l'Assemblée Nationale : à savoir 77 suppressions de postes dans le premier degré et 27 dans le second degré, et ce malgré le nombre croissant d'élèves et surtout le nombre croissant d'élèves porteurs de handicap à scolariser.

Le nombre d'élèves porteurs de handicap était en février 2010 de 3 871 élèves. Leur présence nécessite une qualité d'accueil spécifique en matériel, en structure ou en auxiliaire et donc représente un surcoût humain et financier.

Selon l'article 112-1 du code de l'éducation, issu de la loi du 11 février 2005, "dans ses domaines de compétence, l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés."

Nous estimons que l'Académie a toute latitude d'exiger l'engagement de l'État dans sa mission : le financement de 1 590 auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour accompagner chaque élève handicapé en milieu scolaire ordinaire, le financement de postes dans des établissements spécialisés (mise en œuvre des Unités d'Enseignement) et la mise en place des moyens humains afin qu'une fois en classe, chaque élève puisse techniquement suivre ses cours dans des conditions optimales.

Nous exigeons que les conditions matérielles d'accueil d'un élève accompagné et équipé de matériel ergonomique soient décentes, ce qui n'est pas le cas lorsque les effectifs de l'établissement sont au-dessus de 25 élèves par classe.

La Fcpe-Paris participe aux commissions départementales pour l'autonomie de la personne handicapée. Les sessions enfants sont mensuelles pour l'instant. Nous assistons aussi à la réunion annuelle du groupe technique départemental (ex-handiscol).

### **Livret de compétence / Base élèves**

La Fcpe-Paris est restée attentive à toutes ces formes nouvelles de pilotage et de constitution de fichiers qu'occasionnent le fichier informatisé *Base-élèves*, le traitement du résultat des évaluations et la mise en place des livrets de compétence.

La Fcpe-Paris reste vigilante sur les sujets liés à la constitution de fichiers, véritables "casiers" des élèves, contenant des données mais aussi des informations à caractère personnel ainsi que des jugements subjectifs concernant des attitudes et des comportements. Elle veille aussi à ce que l'accès à — mais aussi la transmission de — ces fichiers hors de l'école de l'élève soit anonyme. Rappelons que le fichier *Base-élèves* de Sartrouville s'est retrouvé sur Internet et que 82% des entreprises et administrations ne respectent pas la loi « informatique et libertés ».

Nous restons aussi très mobilisés au sujet du traitement du résultat des évaluations qui est transmis au collège pour la constitution des classes et le suivi des élèves. Nous avons souligné un certain nombre de contradictions dans les textes officiels circulant et nous avons invité les conseils locaux à s'assurer que les pratiques effectivement à l'œuvre dans les écoles sont bien celles préconisées par le ministère : « les données ne sont transmises qu'à l'académie en dehors de l'école et seulement après avoir été rendues anonymes ».

La Fcpe-Paris est bien consciente que l'introduction des compétences (aujourd'hui en cours d'abandon dans les pays qui les ont adoptées les premiers comme la Belgique ou les USA) bouleverse profondément les méthodes pédagogiques (un problème plutôt pour les enseignants mais aussi pour les parents qui ne s'y retrouvent plus) et, plus inquiétant, modifie en profondeur les objectifs de l'école : livret de compétence ou livret de travail ?

Nous resterons particulièrement vigilants sur ses questions qui annoncent des évolutions importantes dans le mode d'évaluation des élèves et dans le contenu des apprentissages.

### **PES : peu de retours ...**

Dès la rentrée, nous avons déploré le manque de transparence sur la question. Dans la plupart des établissements, les parents n'ont pas été informés de la présence ou non d'enseignants stagiaires et de

l'organisation mise en place. Il est à souligner que nous avons eu peu de retours à ce sujet de la part des conseils locaux. Cependant, nous avons pris contact avec le collectif « Stagiaire Impossible » pour avoir davantage d'échos de la situation réelle des stagiaires. Il apparaît que les difficultés sont nombreuses : charge lourde, démissions en nombre, stress, crainte de ne pas être titularisés, tutorats pas toujours assurés. Sollicités par l'IUFM, nous avons accepté le principe de notre participation à leur conseil d'administration avec voix consultative. Nous avons donc désormais un représentant dans cette instance.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la Fcpe-Paris a pris position aussi sur la question des conventions de stage en responsabilité dans les EPLE. Nous avons rappelé que si le principe de stage en observation ou accompagné est certainement positif, nous ne pouvons accepter le principe de stage en responsabilité. Il est impératif d'exiger des précisions et un cadrage plus précis de ces stages.

### **Langues vivantes**

Lors de la commission académique des langues vivantes, l'académie s'est s'enorgueilli qu'un grand nombre de langues vivantes sont enseignées dans notre académie. Cette politique se heurte toutefois à bien des écueils et notamment, l'absence de choix en primaire avec obligation pour les enfants d'apprendre l'italien ou l'allemand, l'absence d'engagement de l'académie quant à la montée pédagogique de l'école primaire vers le collège comme du collège vers le lycée, mais aussi les stratégies de filières vers les bons lycées portées par des langues qui sont le plus souvent enseignées dans des établissements réputés..

Dans ce contexte, l'académie travaille à la redéfinition de la carte des formations de langue. Une initiative réclamée par la Fcpe-Paris depuis de nombreuses années et que nous devons suivre de près.

### **Réseau éducation sans frontières.**

Depuis la création du RESF, réseau éducation sans frontières, les adhérents Fcpe restent mobilisés dans les actions en soutien aux familles sans-papiers, à leurs enfants et aux jeunes majeurs.

Parmi les actions menées :

- soutien au quotidien des familles sans-papiers ayant des enfants scolarisés dans les écoles : accompagnement dans les démarches, pétitions, interventions et aide en cas d'arrestation etc.
- multiplication des parrainages républicains avec l'appui des élus pour apporter un soutien moral et porteur de symbole de solidarité avec les sans papiers.
- vote d'une résolution au conseil régional d'Ile-de-France visant à « placer tous les élèves étrangers mineurs ou majeurs susceptibles d'être menacés d'expulsion sous la protection de l'assemblée régionale » et soutenir « les actions de solidarité avec ces jeunes menées au sein des établissements en vue d'obtenir leur régularisation leur permettant de poursuivre leurs études en toute sérénité ». Cette résolution a été relayée dans les Conseil d'Administration des lycées où de nombreux vœux ont été votés. Cette opération a été largement soutenue par la Fcpe-Paris.
- rassemblements de soutien aux jeunes majeurs sans-papiers initiés dans plusieurs arrondissements parisiens en partenariat avec différentes associations d'aide aux étrangers dont LDH, CIMADE, GISTI, MRAP et surtout avec les membres du réseau RESF toujours très mobilisés et le soutien des élus de la Ville de Paris et de la région.

## COMMUNICATION

### **Communication interne (électronique) et listes de diffusion**

La communication électronique de la Fcpe-Paris est toujours structurée autour d'un message hebdomadaire (Fcpe Info Hebdo - FIH) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres des bureaux des conseils locaux des 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré suivant les sujets. Plus ponctuellement, des messages sont adressés directement aux adhérents pour certains enjeux majeurs ou pour leur rappeler l'existence de notre site ou encore, cette année, les appeler à contribuer à la rédaction de Liaison Laïques. En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils (BAO) du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Il est à noter que la mise à jour des listes en février est un bon accélérateur de la remontée des bureaux et des cotisations puisque les nouvelles listes sont constituées sur la base des bureaux reçus et validés (avec cotisations reçues).

Trois listes thématiques non modérées sont en fonctionnement : la liste cantine, destinée à l'animation de la commission du même nom, une nouvelle liste composée des présidents et secrétaires d'UL et des administrateurs du CDPE et dont l'objectif est de favoriser les échanges des UL entre elles et avec le CDPE, et une liste SEGPA pour favoriser les échanges entre les conseils locaux concernés.

L'activité des listes mises à dispositions des UL a été plus intense que l'année précédente, certaines UL faisant par ailleurs le choix de gérer leurs propres listes sans utiliser celles que le CDPE peut mettre à leur disposition.

Le CDPE propose également aux conseils locaux qui en font la demande des adresses mails sur le domaine fcpe75.org (à ce jour 15 adresses sont en fonctionnement).

### **FIP (Fcpe Info Paris )**

Quatre numéros de Fip (du n° 76 au n° 79) ont été publiés depuis juin 2010. Si le rythme de parution tous les 2 conseils d'administrations est parfois difficile à tenir, le FIP reste un outil de communication apprécié, auquel on peut se référer toute l'année.

### **Site de la Fcpe-Paris**

Le site principal de la Fcpe-Paris fonctionne dans une structure établie en 2004. Géré par le secrétariat du CDPE et par un des administrateurs, il connaît aujourd'hui de véritables difficultés dans sa mise à jour et dans son appropriation par l'ensemble des administrateurs en relation avec les dossiers dont ils ont la charge.

La boîte à outils reste régulièrement alimentée de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie ou notre fédération nationale ainsi que les messages hebdomadaires (FIH) et la version électronique des FIP.

Une réflexion a été engagée pour le faire évoluer; la consultation de l'École des métiers de l'information (EMI-CFD) a permis d'obtenir des propositions intéressantes en termes de graphisme qu'il reste à mettre en œuvre.

### **Site collectif des conseils locaux**

Le CDPE dispose d'un site collectif, développé avec le système Spip, où les conseils locaux parisiens qui en font la demande peuvent disposer d'un mini-site autonome.

Les demandes de création sont régulières et une formation annuelle est organisée (cette année en décembre. L'avantage du site collectif est notamment que les mini-sites restés en sommeil quelques temps peuvent être réactivés par le CDPE sur simple demande.

Le site collectif sert également au référencement des sites développés de manière autonome par les conseils locaux ; le mini-site ne présente alors qu'un lien vers le site externe.

A ce jour, le site collectif comporte 184 rubriques qui sont soit des mini-sites complets, dont environ 25 sont actifs, soit des rubriques de référencement de sites externes développés par les conseils locaux. Il comporte également une rubrique pour le CDPE qui permet d'y afficher des informations complémentaires à celles qui figurent sur le site principal et d'utiliser les possibilités d'interactivité (forum et pétition) qui n'existent pas sur le site principal.

Comme le site du CDPE, le site collectif nécessiterait une mise à jour de son « squelette » afin d'en améliorer le graphisme, d'y introduire de nouvelles fonctionnalités et de le protéger contre les attaques de SPAM dont il est régulièrement victime dans ces modules « forum » et pétition.

En complément des fonctionnalités d'interactivité du site collectif un test sur une page Facebook a été mis en place pour l'affichage des mobilisations des conseils locaux.

### **Fréquentation**

La fréquentation des sites (site CDPE et site collectif) est en baisse en raison, a priori, des difficultés de mise à jour du site du CDPE mais aussi de l'arrêt de l'utilisation du site Spip pour l'hébergement régulier de pétitions.

|      | nombre de visiteurs | moyenne mensuelle |
|------|---------------------|-------------------|
| 2003 | 62 000              | 5 200             |
| 2004 | 105 000             | 8 700             |
| 2005 | 153 000             | 12 800            |
| 2006 | 262 000             | 21 900            |
| 2007 | 314 700             | 26 225            |
| 2008 | 270 000             | 22 600            |
| 2009 | 340 000             | 28 400            |
| 2010 | 118 000             | 9 800             |

### **Presse : communiqués, actions et conférences**

Cette année encore, nous avons rédigé un nombre important de communiqués de presse, en particulier à l'occasion de la mobilisation contre le budget.

À cette occasion aussi nous avons organisé un petit déjeuner de presse et envoyé un argumentaire détaillé aux médias.

La Fcpe Paris répond dans la mesure du possible aux sollicitations quasi quotidiennes des journalistes des différents média mais se refuse toutefois à "faire le casting" pour des reportages sur des sujets qui ne sont pas directement liés à son objet social, tels que les enfants uniques.

La Fcpe-Paris veille cependant à poursuivre ce travail d'échange important et utile pour sensibiliser les média aux enjeux actuels de l'école.

À ce titre nous avons répondu à de nombreuses interviews et participé à des émissions de radio pour défendre les valeurs de la Fcpe et l'intérêt de nos enfants dans un système de service public de plus en plus menacé.

### **Liaisons laïques**

Liaisons Laïques est tirée à 9000 exemplaires, envoyés aux quelques 6500 abonnés et 1400 destinataires du service de presse (principaux, proviseurs, autorités locales, départementales, régionales, académiques, syndicats, associations, etc). Le nombre d'abonnés est stable par rapport à l'année dernière. Le rythme de parution est de 4 numéros par an. Le comité de rédaction, issu du CA, décide des thèmes abordés. La rédaction des articles est assurée principalement par les administrateurs et quelques auteurs réguliers, anciens administrateurs, adhérents ou partenaires (dont RESF). Par deux fois cette année un appel à contribution a été lancé à l'ensemble des adhérents parisiens rappelant ainsi que Liaisons Laïques est la revue de tous nos adhérents et sympathisants. Ces appels ont permis d'intégrer de nouveaux rédacteurs occasionnels. Cette initiative d'ouverture sera renouvelée.

Une réflexion a été initiée sur la révision de la Charte de Liaisons laïques qui encadre ses finalités et son mode de fonctionnement en articulation avec le CDPE; ce travail reste à finaliser. Dans ce cadre une formalisation de notre ouverture à des publicités compatibles avec nos valeurs a été envisagée ; le retrait de la MAE-RP comme annonceur régulier impose cette ouverture nécessaire à l'équilibre financier de la revue.

Toujours très lue par les parents comme par les enseignants, l'académie et la Mairie, comme en témoignent les réactions suscitées par certains articles, Liaisons laïques reste un outil incontournable d'expression de la Fcpe-Paris, porteur de débats parmi les adhérents comme au sein de la communauté éducative et sans équivalent dans les CDPE des autres départements.

## **PARTICIPATIONS AUX INSTANCES OFFICIELLES**

### **Conseil départemental de l'éducation nationale CDEN**

La Fcpe-Paris a désormais 6 représentants au CDEN. Le CDEN est un des lieux où la Fcpe-Paris peut exprimer son point de vue sur la politique académique et relayer les inquiétudes des parents.

Le CDEN du 25 novembre 2010 a été particulièrement critiqué. D'une part parce qu'il s'est réuni bien tard pour faire un bilan de la rentrée. D'autre part parce que l'ordre du jour comportait de nombreux sujets majeurs qu'il n'était pas possible de traiter en une seule journée. Sur la pression des participants et notamment de la Fcpe-Paris, une autre réunion a été décidée pour traiter de la question des rythmes scolaires.

A propos du bilan de rentrée (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré), la Fcpe-Paris et les organisations syndicales représentées ont critiqué l'absence de bilan concret et la communication de moyennes qui masquent les difficultés et les disparités.

Dans le cadre de la conférence sur les rythmes scolaires, la Fcpe-Paris a dénoncé l'incohérence entre l'ambition d'un projet de modification des rythmes scolaires et les actuelles réductions de moyens. Outre les éléments de base que nous revendiquons à ce sujet, nous avons rappelé qu'il sera très important que les modalités de mise en œuvre du projet que présentera le ministère soient également débattues.

En février les CDEN 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui portaient sur la préparation de la rentrée 2011 ont été, comme l'an passé, l'occasion de rassemblements devant l'académie, de parents, d'enseignants et d'élus. De nombreuses délégations ont été reçues témoignant de la très grande inquiétude sur le devenir de l'école publique face aux difficultés et aux manques croissants de moyens.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, les mesures de carte scolaire ont été l'objet de critiques très vives, en particulier du fait que la frappe est inégale. Les 10<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements sont les plus touchés, ce qui est une aberration. La logique purement comptable qui prévaut ne tient pas compte des difficultés spécifiques : on affaiblit systématiquement des écoles déjà en difficulté. Le ressenti des inégalités est de plus en plus fort. Pour la première fois, le CDEN a voté à l'unanimité, y compris la PEEP donc, contre le projet de carte scolaire présenté par l'Académie.

Le CDEN sectorisation du 2<sup>nd</sup> degré a permis la présentation par la Ville de Paris - responsable territorialement en tant que département de la sectorisation - des modifications de secteur de recrutement des collèges parisiens pour la rentrée 2011. Ces propositions de modifications doivent être votées en CDEN, avant d'être ensuite soumises au vote du Conseil de Paris.

Lors de l'examen de la DHG, l'académie a présenté l'enveloppe budgétaire et sa répartition entre les collèges qui doit être votée en CDEN. Ce CDEN a été particulièrement houleux car les éléments chiffrés ont été communiqués sur table. Ni les syndicats enseignants, ni la Ville de Paris, ni les fédérations n'en ont eu connaissance avant. Par ailleurs, la réaffectation de 104 postes d'enseignants titulaires pour reconstituer la brigade de TZR (Titulaires de Zones de Remplacement se fait au détriment de postes devant élèves. Tous nous concluons que ce ne sont pas 27 mais 131 postes qui sont supprimés à la rentrée 2011.

À l'issue du CDEN, la répartition de la DHG est proposée au vote et rejetée (20 voix contre et une abstention).

## **CIAEN - Comité Inter-Académique de l'Éducation Nationale**

Le CIAEN a été réuni une première fois en septembre 2010 pour un bilan de rentrée, alors que les listes des membres étaient en plein remaniement, puis en novembre dans le cadre de la conférence sur les rythmes scolaires et enfin en mars 2011 sur les opérations de construction et d'extension des établissements et sur les structures pédagogiques de lycées et modalités d'attribution des moyens en emplois (préparation de la rentrée 2011).

Le fonctionnement du CIAEN est complexe avec un très grand nombre de membres ce qui rend impossible l'atteinte du quorum lors de la première convocation. Cette situation minimise son rôle pourtant important puisqu'il permet de rendre publiques les informations qui concernent les lycées, aussi bien la DGFL (Dotation de Fonctionnement Globale du Conseil régional) que la DHG (Dotation Horaire Globale des académies) mais aussi les investissements décidés par le conseil régional et plus globalement toutes les actions qui touchent les lycées.

Nous sommes particulièrement attachés à participer à ces réunions statutaires et à y prendre la parole pour défendre nos positions.

Le CIAEN fonctionne également avec des commissions ; celle qui concerne l'enseignement supérieur vient d'être réactivée. Des représentants Fcpe se sont présentés pour y participer. Alors que l'avenir des BTS est menacé avec un grand nombre de fermetures prévues pour l'année prochaine, les enjeux sont en effet importants !

### **Lycéens et apprentis au cinéma.**

Mis en place par la région Île-de-France, le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », en partenariat avec le CNC, la DARC, l'Éducation Nationale et le réseau des salles des cinémas d'art et d'essai, permet aux lycéens et apprentis de découvrir ou de redécouvrir des grands classiques, des films d'auteurs, et de se familiariser avec un cinéma qui privilégie la diversité culturelle. Les films au programme étaient Adieu Philippine (France - 1962) de Jacques Rozier; Blow Up (Italie-1987) de Michelangelo Antonioni ; La mouche (Canada-1987) de David Cronenberg ; Le Petit lieutenant (France-2005) de Xavier Beauvois et Yuki & Nina (France/Japon-2005) d'Hippolyte Girardot et Nobuhiro Suwa. 7856 lycéens, 77 lycées, 322 classes, 319 professeurs et 36 cinémas ont participé au dispositif à Paris pour l'année scolaire 2010/2011. Une légère baisse de participation est à remarquer par rapport à l'année scolaire 2009/2010. On peut y voir là les effets de la plateforme Ciné Lycée, (200 classiques dans votre lycée) mis en place par les ministres Frédéric Mitterand et Luc Chatel en mai 2010. Comme chaque année, au conseil Régional d'Île-de-France, la Fcpe-Paris a participé au comité de pilotage de « Lycéens et apprentis au cinéma » du mois de Mars 2011.

### **MDPH et CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

La maison départementale dépend de la Région. Elle centralise les demandes et valide les propositions à travers la Commission où siège notre fédération. Elle statue, en particulier, sur la possibilité de scolarisation en milieu ordinaire. Un projet personnalisé de scolarisation est proposé à chaque enfant depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Cette loi insiste sur les modalités de compensation du handicap, dans le cadre d'un projet de vie favorisant l'autonomie de la personne. L'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés.

Peuvent être proposées :

- Une scolarisation en milieu ordinaire,
  - à titre individuel seul ou avec accompagnement d'un Auxiliaire,
  - à titre collectif (classes d'intégration scolaire - CLIS - pour le 1<sup>er</sup> degré ou unités localisées d'intégration - ULIS - dans le 2<sup>nd</sup> degré),
- Une scolarité au sein d'un établissement médico-éducatif.

Environ deux tiers des élèves porteurs de handicap à Paris sont scolarisés en milieu ordinaire. Parmi ceux-ci, la scolarisation à titre individuel représente près de 69% dans le 1<sup>er</sup> degré et 68% dans le 2<sup>nd</sup> degré.

À noter que pour 300 enfants, la scolarité n'est envisageable ni en milieu ordinaire, ni en structure hospitalière.

Un représentant de la Fcpe-Paris assiste aux réunions de la commission une fois par mois.

### **GRUPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL (ex Handiscol, CDCPH)**

Le groupe technique départemental relève du Rectorat. Après quelques flottements en début d'année, le bilan, pour cette année est globalement positif concernant le recrutement et l'engagement des AVS, 1520 élèves accompagnés en septembre 2010 contre 115 en septembre 2006. La pression exercée l'an passé par la Fcpe-Paris a été essentielle. Selon l'Académie, les AVS ont une bonne formation, ce qui ne s'avère pas toujours exact sur le terrain. Par ailleurs, leur situation est précaire et l'État se désengage de plus en plus de leur financement, grevant encore plus le budget de l'Éducation Nationale déjà réduit à peau de chagrin. Or non seulement tout enfant de moins de 16 ans doit être scolarisé s'il le souhaite mais en plus, à tout élève doit être proposé un « parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu ordinaire ».

La Fcpe assiste les familles et soutient les dossiers des enfants qui lui sont transmis. L'inspecteur en charge à l'académie a d'ailleurs souligné en CDEN qu'il traitait beaucoup de dossiers soumis par les fédérations de parents, ce qui est un signe de dysfonctionnement puisque ces dossiers devraient être traités sans notre intervention.

### **CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré)**

Cette commission a pour but de vérifier que la réorientation dans un enseignement adapté de type Segpa ou Erea est la meilleure solution pédagogique pour l'élève. Cette solution peut avoir été proposée par l'établissement scolaire ou bien formulée par les parents ou le représentant légal. La commission tient compte de l'avis du collégien et de sa famille. Lors de la dernière commission, vingt cinq dossiers ont été présentés, six dossiers ont été acceptés, dont un pour un retour en filière générale.

La Fcpe-Paris assiste et participe aux débats qui visent à vérifier que la réorientation en SEGPA est la meilleure solution pédagogique pour l'élève.

## **Union Nationale du Sport Scolaire**

Investie d'une mission de service public à finalité éducative et sociale, l'UNSS contribue à aider chaque élève à élaborer son projet personnel, à lui permettre de vivre en harmonie avec l'école et de s'insérer dans le tissu social de la cité.

Le sport scolaire privilégie l'engagement collectif. C'est aussi un outil privilégié d'apprentissage de la liberté entendue au sens social. Il donne aux élèves "le pouvoir d'agir" selon leur propre détermination, dans la limite de règles définies. La liberté ainsi vécue contribue à l'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté et de l'humanisme.

Le Sport scolaire donne à tous les élèves les mêmes droits et les mêmes devoirs ainsi que la possibilité de s'exercer au respect de la règle, de l'adversaire et de l'arbitre. L'UNSS contribue de façon irremplaçable à l'égalité des chances, à l'intégration, et à l'exercice de la solidarité.

Nous avons participé au conseil régional de l'UNSS qui fixe les programmes et objectifs de l'UNSS sur Paris.

Malgré les difficultés de disponibilité des installations sportives en nombre insuffisant, l'UNSS à Paris a un bon fonctionnement global.

## **Jeunesse en Plein Air (JPA)**

La Fcpe-Paris participe au CA de la JPA75, pour promouvoir et mettre en œuvre une conception éducative et sociale des centres de vacances et de loisirs. La JPA est une confédération. Elle regroupe des organisations qui, autour de valeurs communes (laïcité, justice et solidarité), s'associent pour amplifier et coordonner leurs actions. Elle agit, mandatée par ces organisations dans le cadre de son assemblée générale et de son conseil d'administration.

La Fcpe-Paris participe au CA de la JPA75 et soutient la mise en place de ses actions pour promouvoir et mettre en œuvre une conception éducative et sociale des centres de vacances et de loisirs.

La JPA aide les enfants exclus des vacances et des loisirs à partir. Elle participe fortement au financement des classes de découverte et des séjours éducatifs. Elle agit pour des loisirs qui, par les valeurs qui les sous-tendent et par les pratiques mises en œuvre, prolongent l'éducation dispensée par l'École de la République.

Aujourd'hui, la Fcpe-Paris, avec la JPA, considère que la complémentarité éducative reste primordiale.

## **Commission académique des langues vivantes**

Le sujet des langues vivantes est un sujet complexe avec dans le 1<sup>er</sup> degré une organisation qui peine à se mettre en place et à présenter une réelle cohérence tandis que dans le 2<sup>nd</sup> degré, la richesse que représente les 16 langues enseignées à Paris est assombrie par les possibilités de stratégies d'orientation ou d'affectation que la pratique de ces langues peut représenter.

La Fcpe-Paris participe à la commission académique des langues vivantes, réunie une fois par an.

Cette année l'académie y a rappelé ses objectifs prioritaires :

- la mise en place du cadre européen dont une des priorités est la pratique orale, l'usage de la langue non pas uniquement en tant que « savoir », mais moyen d'agir, « savoir faire » ;
- la continuité pédagogique entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré. Cette continuité est simple à obtenir pour l'anglais, mais plus complexe pour les autres langues.

À l'occasion de cette commission, nous avons souligné l'écart qu'il y a entre les chiffres annoncés de la couverture de l'enseignement des langues et la réalité dans les écoles.

Nous avons déploré aussi le manque de formation des enseignants habilités. L'Académie a affirmé qu'avec la réforme de la formation des enseignants, le niveau de qualification devrait s'élever.

Il a aussi été question des classes « bilangues » et du fait qu'elles induisent des classes de niveau. L'Académie a affirmé son intention de réaffirmer le principe des sections bilangues pour éviter ce phénomène.

On peut souligner le côté paradoxal d'un affichage aussi ambitieux alors que 19 postes d'assistants en langue sont supprimés et que l'enseignement en demi-groupe est rendu toujours plus difficile dans le 2<sup>nd</sup> degré.

## **Commission académique d'appel en matière disciplinaire**

La Fcpe-Paris a un représentant aux réunions de la commission académique d'appel en matière disciplinaire. Force est de constater que cette commission a autant de mal que les conseils de discipline à dire le droit. En effet, trop d'exclusions sont prononcées sans que le respect des textes réglementaires soit assuré et sans que cette sanction ait un quelconque caractère pédagogique : exclusion par exemple pour absentéisme, avec exclusion à titre conservatoire en prime ...

A noter cependant qu'à la lecture des rapports de conseils de discipline, un minimum de respect du débat contradictoire est assuré lorsque des parents élus sont présents (ce n'est hélas pas toujours le cas). En revanche la position du chef d'établissement est souvent très ambiguë (à la fois juge et partie) et jamais contestée. Certaines pratiques restent dignes du privé ! Il nous faut sans doute mieux informer les adhérents, les élus et plus largement les parents.

12 cas examinés de mai 2010 à ce jour, avec plus de la moitié des avis rendus en faveur du maintien de la décision du conseil de discipline : l'institution fait bloc !

## **Projets « lycée – innovation éducative »**

Les fédérations de parents d'élèves sont conviées à participer au Comité Régional de validation des projets, présidé par Mme Zoughébi, Vice Présidente chargée des Lycées et des Politiques éducatives. Avec une voix consultative, il faut le préciser, ce qui n'est pas forcément très motivant... les seules voix délibératives étant celles des élus régionaux, membres de la commission des Lycées et des Politiques éducatives. Mais nous sommes invités à nous exprimer très librement, et notre avis est volontiers pris en compte.

Lors de l'unique réunion de cette année, le 9 février 2011, ont été examinés 123 dossiers, 41 par commission... en 3 heures de temps. C'est un chiffre habituel ! Nous pourrions donc être trois représentants à chaque réunion (une ou deux par année scolaire), afin d'avoir un représentant par commission... Avis aux amateurs !

L'ensemble des participants a d'ailleurs jugé que le temps imparti pour l'examen des dossiers est insuffisant : il est possible que la prochaine réunion dure plus longtemps.

73 projets ont reçu un avis favorable, dont 9 avec réserve (ce qui veut dire qu'il manquait quelques pièces au dossier). Un des soucis de la Région est de ne pas être un palliatif à ce que l'Éducation Nationale ne fait pas ou plus. Note : cette année, la Région souhaitait tout particulièrement « encourager » le critère de l'égalité filles-garçons mais ce critère a finalement été assez peu retenu...

### Bourse au mérite

La Fcpe-Paris a participé de nouveau cette année à la commission départementale du dispositif des bourses au mérite.

Pour rappel, ce dispositif des bourses au mérite, complément à la bourse de lycée, a pour objectif de favoriser la poursuite d'études jusqu'au baccalauréat d'élèves boursiers sortants de 3<sup>ème</sup> selon deux types de critères : le milieu social défavorisé avéré d'une part, les résultats scolaires d'autre part.

Deux catégories de candidats sont identifiées :

1<sup>er</sup> cas : les bénéficiaires de droit que sont tous les élèves boursiers de lycée qui ont obtenu une mention « très bien » ou « bien » au diplôme national du brevet.

2<sup>ème</sup> cas : les élèves boursiers de lycée qui se sont distingués en classe de troisième par leur effort dans le travail scolaire, sans obtenir de mention au diplôme national du brevet. Ils ont proposés par les chefs d'établissement à l'Académie

La bourse au mérite est conditionnée par les ressources de la famille de l'élève et fait partie d'un dispositif visant à favoriser la diversité et la mixité sociale en milieu scolaire.

### CAVL (Conseil académique de vie Lycéenne)

Le CAVL se réunit plusieurs fois dans l'année et traite de tous les sujets d'actualité qui concerne la vie lycéenne. Un représentant de la Fcpe-Paris a participé à la réunion du CAVL qui a procédé à la mise en place des commissions de travail et élu son représentant à la commission nationale. Après deux tours de scrutin, a été élu Mourad Boukhnihrat, par 10 voix contre 7 à Quentin Delorme (UNL), les 3 autres voix s'étant portées sur des candidats isolés. L'élection s'est faite sur le rejet explicite de l'UNL.

Les 20 lycéens élus au CAVL l'ont été par 1399 élus dans les CVL sur un électorat composé de 49 000 lycéens.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'autres réunions alors que la réforme du lycée met l'accent sur le développement de la démocratie lycéenne.

### Commissions d'appel 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Pour le 1<sup>er</sup> degré, la date de la commission d'appel de juin 2010 a été communiquée tardivement. Ces appels concernent les enfants dont les parents refusent la décision du conseil des maîtres. 220 dossiers ont été présentés. Il y a donc plusieurs tables d'appel où les parents sont invités pour défendre le dossier de leur enfant en présence d'un inspecteur de circonscription, un directeur d'école, 1 professeur des écoles, 2 représentants de parents (et pour les CM2 un principal et un professeur de collège). Les décisions sont prises au sein de chaque table, s'il y a litige, le dossier est examiné à la table des recours présidée par l'Inspecteur d'académie. 13 parents Fcpe étaient attendus ; 10 aux tables d'appel, 3 à la table des litiges.

Les dossiers présentés étaient de qualité très inégale, certains très complets, d'autres non. Cette présentation rend les décisions difficiles. Les situations présentées sont très diverses.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, après une baisse généralisée à tous les niveaux l'an passé, le nombre d'appels est reparti à la hausse en fin de 3<sup>ème</sup>. Il reste stable en 2<sup>nd</sup>e GT et continue de baisser en 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : les taux d'appels restent très faibles en 6<sup>ème</sup> (0,56%) et en 4<sup>ème</sup> (0,67%). Ils sont un peu plus élevés en 3<sup>ème</sup> (2,5%) et en 2<sup>nd</sup>e GT (4,09%). Selon les chiffres communiqués par l'Académie, le taux de satisfaction des parents oscille entre 41% et 54% selon les niveaux (voir tableau de synthèse ci-dessous). Le bilan établi par les adhérents siégeant aux commissions d'appel fait état de taux de satisfaction supérieurs ce qui atteste de l'importance de la présence de représentants Fcpe à ces commissions.

### Bilan des commissions d'appel de juin 2010

| Fin de           | Nombre de centres d'appel | Nombre d'établissements concernés | Nombre de dossiers présentés | Nombre de satisfaction aux familles | Taux de satisfaction |
|------------------|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| 6 <sup>ème</sup> | (12) 9*                   | 112                               | 145**                        | 72**                                | 59 %                 |
| 4 <sup>ème</sup> | (12) 9*                   | 112                               | 145**                        | 72**                                | 59 %                 |
| 3 <sup>ème</sup> | (12) 8*                   | 112                               | 235                          | 94                                  | 40 %                 |
| 2 <sup>nd</sup>  | (9) 9                     | 63                                | 465                          | 187                                 | 38,5 %               |

\*toutes les commissions avaient des représentants FCPE. Pas toujours les 2 ou 3 sièges qui nous étaient attribués, les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants.

\*\* manque le nombre de dossiers pour une commission.

## RELATIONS INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

### SYNDICATS

Dans le second degré les relations se renouent avec le syndicat enseignant majoritaire du second degré avec des échanges réguliers d'informations, en vue des CDEN notamment.

La Fcpe-Paris a rencontré les secrétaires départementaux du Snpden, Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale (syndicat majoritaire des chefs d'établissements) suite aux mouvements lycéens de l'automne 2010. Le Snpden encourage l'exercice du droit lycéen dans l'instance démocratique lycéenne, le CVL. Les problèmes de sanctions parfois appliquées par les chefs d'établissements lors des blocus lycéens ont également été évoqués.

Une deuxième réunion a eu lieu pour identifier des axes de convergence et de travail sur la procédure Affelnet (affectation en 2<sup>nd</sup>e GT) dans la perspective de la rentrée 2012.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, les échanges ont surtout eu lieu avec le SNUipp et le SE-UNSA, en particulier à l'occasion de la mobilisation contre le budget. Il sera important dans les temps à venir de renouer les liens avec les autres syndicats.

### Ville de Paris

Les échanges avec les représentants de la mairie sont fréquents : sur la restauration, le périscolaire, et à l'occasion de la mobilisation contre un budget de pénurie où la Mairie s'est particulièrement impliquée...

Suite à la signature de la convention d'occupation en 2009 qui a régularisé notre situation locative, nous recevons une subvention annuelle de la ville qui est soumise chaque année au vote du Conseil de Paris pour compenser le montant de la redevance.

La subvention de fonctionnement ordinaire fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil de Paris. Elle est restée inchangée depuis plusieurs années. Cependant nous la percevons de plus en plus tardivement.

### Mae-RP

La situation est assez confuse dans nos relations avec la MAE, entre un fonctionnement spécifique à l'Île-de-France remis en cause pas la MAE RP il y a deux ans et des discussions nationales qui reposent sur un partenariat rapproché entre nos deux organisations, en contradiction avec ce qui se passe concrètement en Île-de-France. Les dispositions définies il y a deux ans restent en vigueur cette année : nous distribuons les prospectus MAE dans les établissements où nous sommes présents. La réciproque n'étant plus observée, nous distribuons dans les autres établissements selon nos propres choix. Rappelons que la MAE n'a pas l'autorisation de distribuer ses prospectus sans nos bulletins d'adhésion. La MAE ne peut donc pas, seule, répondre à la sollicitation d'un directeur d'école ou d'un chef d'établissement sans passer par notre intermédiaire. Une réunion est prévue en avril 2011 entre la MAE région parisienne et les différents représentants Fcpe des départements d'Île-de-France.

Le dossier concernant les risques spécifiques à l'enseignement professionnel (vol ou détérioration des éléments du trousseau, périodes de stage, accidents du travail, maladie professionnelle), n'a pas évolué depuis un an.

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Bilan du plan de formation

Le plan de formation, dont les séances sont annoncées dans le FIH et dans le FIP et sont ouvertes à tous les adhérents à jour de leur cotisation, est en place pour la 10<sup>e</sup> année consécutive.

Chaque séance de formation est l'occasion de rappeler les valeurs fondamentales de la Fcpe qui doivent guider les actions des adhérents et de transmettre les informations techniques nécessaires à des interventions pertinentes et efficaces dans les établissements scolaires. Elle permet aussi de favoriser les échanges d'expériences de terrain entre les participants.

Les séances de formation ont connu une fréquentation inégale, mais en hausse par rapport à l'an dernier, on compte quelque 200 participants à ce jour.

Les thèmes porteurs ont été l'orientation, la DHG et Affelnet, ce qui reflète bien les sujets de préoccupation des adhérents.

D'ici au mois de juin 2011, se tiendront les formations Affelnet et Commissions d'appel.

L'actuel changement de banque doit nous amener l'année prochaine à attirer l'attention des conseils locaux sur la formation des Trésoriers des conseils locaux. Cette formation a en effet dû être supprimée cette année par manque d'inscrits.

De même, l'évolution du système comptable dans les EPLE l'année prochaine va nécessiter la rénovation de notre formation mais aussi d'attirer l'attention des conseils locaux sur ces changements.

A l'exemple de la formation nationale, il sera peut-être intéressant d'organiser l'année prochaine une formation à la prise de parole et à la tenue de réunion.

### Le quotidien

#### Secrétariat

Après le départ d'une des deux salariées au printemps 2010, une nouvelle secrétaire a été embauchée. Ce fut l'occasion d'une remise à plat de notre organisation annuelle.

Le travail du secrétariat est particulièrement important pour notre quotidien. En assurant les premières réponses aux adhérents et à toute personne qui s'adresse à nous, les secrétaires portent notre image et nos valeurs. Elles assurent également l'interface entre les adhérents et les administrateurs en dirigeant les demandes en fonction des sujets. Tout cela suppose une bonne connaissance du système éducatif !

Une autre partie très importante de leur travail concerne l'enregistrement des adhésions et la tenue de la comptabilité. Les adhésions sont saisies sur un logiciel fédéral utilisé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Ce nouveau système présente régulièrement des difficultés que les secrétaires doivent surmonter en trouvant des palliatifs en attendant que les solutions informatiques soient mises en place.

Le secrétariat traite à la fois les mails reçus, les appels téléphoniques et le courrier. Très souvent la réponse au courriel est apportée directement, les administrateurs étant mis systématiquement en copie pour information. La réponse peut nécessiter la transmission de la demande aux administrateurs chargés de dossiers, tous bénévoles.

Notre site très riche en rubriques, permet de limiter les demandes d'information qui y trouvent souvent réponse.

## **Locaux**

Tous ceux qui connaissaient les locaux de la rue d'Astorg avant leur restauration ont pu constater la qualité des locaux dont nous disposons désormais. En octobre nous avons retroussé nos manches pour un grand réaménagement des locaux avec un tri important des vieux papiers et des vieux meubles. La grande salle est désormais plus claire encore, plus grande et peut accueillir visiteurs et adhérents dans de meilleures conditions. Le petit bureau qui était très encombré a été vidé et transformé en une petite salle de réunion qui nous permet de nous réunir en petit groupe ou de venir travailler dans des conditions confortables.

L'équipement d'accès à Internet a été modifié ce qui a permis de rétablir une qualité de connexion pour le secrétariat et aussi d'améliorer les connexions pour les visiteurs, avec une possible connexion Wifi.

## **Vie associative**

### **Arbitrages dans les conseils locaux**

Nous sommes intervenus à la demande d'adhérents pour apaiser quelques situations de conflit dans des conseils locaux dans l'objectif de leur permettre de retrouver de bonnes conditions de fonctionnement.

### **Unions locales**

Plusieurs réunions du Conseil d'Administration avec les représentants des UL ont été organisées avec des ordres du jour sur des sujets de préoccupation communs. Pour prolonger les échanges entre les UL et le CA mais aussi entre les UL, une liste de diffusion non modérée a été construite pour l'organisation de la mobilisation de janvier, puis pérennisée.

Les unions locales ont été associées à l'établissement de la liste des établissements sans conseils locaux pour la diffusion de notre matériel de rentrée 2010. Les UL ont également contribué à la livraison des bulletins d'adhésion Fcpe dans ces écoles et lycées sans CL.

Les UL ont aussi fortement contribué aux réunions de sectorisation des collèges en coordonnant les informations des différents territoires et en participant aux réunions organisées par la Ville de Paris à l'automne et à nouveau au printemps dans un dispositif avancé pour mieux anticiper les besoins d'évolution dus aux évolutions démographiques fortes.

Les UL enfin ont participé activement aux mobilisations de janvier, février et mars contre le budget de l'Éducation Nationale en menant des actions de communication, de tractage et d'affichage.

Après quelques mois de sommeil, l'union locale du 16<sup>ème</sup> arrondissement s'est réunie le jeudi 21 octobre 2010 à l'école élémentaire du Parc des Princes et a élu un nouveau bureau.

### **Assemblées générales des présidents**

Deux assemblées générales des présidents des conseils locaux ont été organisées en novembre au lycée *Pierre Gilles de Gennes (ENCPB)* et en février au lycée *Edgar Quinet*. Ces deux réunions, au travers d'un jeu de questions réponses, ont permis l'expression des conseils locaux sur les thèmes souhaités : bilan de rentrée et des élections, ouverture de comptes à la BRED, cours non assurés, tarifs cantine, *facil'famille*, préinscriptions et pénalités pour les centres de loisirs, droits des parents, rythmes de l'enfant, sectorisation, Affelnet, ENT, livret de compétences, base élèves ...

### **Commissions ouvertes aux conseils locaux**

Une Commission «mouvements lycéens» s'est réunie le 26 octobre 2010. Une vingtaine de participants ont pu échanger sur les situations observées dans les lycées parisiens, la position de la Fcpe sur ce sujet et les outils pour soutenir les actions des conseils locaux.

Une commission *cantine* s'est tenue le 13 janvier 2011. Alors que les états généraux de la restauration, prévus initialement début 2011 suite à la réforme des tarifs sur Paris, ont été repoussés en juin, il était important de faire un point de situation générale. Une autre réunion est prévue pour préparer les États Généraux.

Une commission sur la réforme du lycée est envisagée d'ici à la fin de l'année pour échanger sur les situations observées dans les lycées qui semblent très différentes d'un lycée à l'autre.

### **Commission statuts**

Nos statuts datent pour l'essentiel de 1997, avec une révision mineure en 2008 ; ils manquent de précisions sur un certain nombre de sujets auxquels nous sommes confrontés régulièrement dans le fonctionnement interne du CDPE comme dans le fonctionnement des conseils locaux. Différentes modifications, tant des statuts que du règlement intérieur qui y est associé, seront soumises au vote du congrès départemental afin de les moderniser et d'apporter des réponses à certaines questions tout en respectant le cadre des statuts fédéraux de la Fcpe nationale.

### **Comité régional Fcpe Île-de-France**

La Fcpe-Paris participe activement aux réunions et activités du comité régional dont la coordination est assurée cette année par le CDPE 78. Le comité régional se réunit environ une fois par mois dans les locaux de la Fcpe-Paris ou du CDPE 78.

Les actions initiées l'année dernière ont des prolongements positifs cette année, notamment le principe d'une subvention accordée par le conseil régional à la Fcpe Île-de-France est acquis. Par ailleurs, notre implication dans la campagne des régionales se traduit également par le projet d'une rencontre entre les élus régionaux et les délégués Fcpe dans les lycées. Ces réunions, organisées à l'initiative d'Henriette Zoughébi, vice présidente du conseil régional en charge des lycées, ont déjà eu lieu dans plusieurs départements d'Île-de-France ; une réunion doit également avoir lieu à Paris. Du côté de l'enseignement professionnel, un travail est en cours pour faciliter la recherche et l'obtention de stages. L'idée retenue est de travailler avec la Chambre de Commerce, les entreprises et les collectivités territoriales afin d'établir un catalogue sur la base de l'attribution d'un label de haute qualité pour les entreprises sélectionnées.

Différents sujets sont abordés avec Henriette Zoughébi que nous rencontrons régulièrement :

- le problème des manuels scolaire
- la DGFL (Dotation Globale de Fonctionnement Lycées) et le lissage des fonds de réserve,
- la restauration, avec la mise en place d'une expérimentation dans 20 lycées d'un tarif basé sur le quotient familial
- la charte des stages
- la transformation de la carte des formations induite par les mesures prises par les recteurs pour supprimer des postes d'enseignants. Via la fermeture des BTS et la transformation des bacs STI en STI2D, ce sont des investissements importants faits par la région pour équiper les lycées qui partent à la poubelle !

Le comité régional Île-de-France a aussi relayé les initiatives du collectif « L'éducation est notre avenir », participé aux réunions des organisations membres de ce collectif dans le cadre de l'organisation des manifestations des 22 janvier et 19 mars.

Enfin, le comité régional participe au comité de pilotage de la démarche "Paroles de lycéen-ne-s", initiée par le Conseil régional d'Île-de-France dans l'objectif de dégager des pistes de solutions pour la réussite de tous les lycéen-ne-s francilien-ne-s. Concrètement, cette démarche repose sur l'organisation de débats au sein de lycées franciliens.

#### **Fédération nationale**

La Fcpe-Paris participe activement à la vie de la fédération : congrès national, assemblées générales des présidents des CDPE, réunions thématiques (démocratie à l'école, TICE,...), colloque sur le collège, journée de travail sur le projet éducatif, participation aux réunions des comités régionaux. Des administrateurs participent aux formations assurées par la Fédération.

Lors du congrès de Brive (2010), la délégation de la Fcpe-Paris a été entendue puisque sa motion *Pour un autre regard sur l'enfance et la jeunesse !*, enrichie d'un texte de la Fcpe des Pyrénées-Atlantiques, a été adoptée comme **déclaration solennelle**. Deux autres motions ont également été adoptées : l'une sur les sans-papiers, l'autre sur « Les Six de Pau », pour défendre des citoyens qui ont manifesté leur indignation suite à l'arrestation d'une famille paloise avec des enfants scolarisés.

Deux autres motions proposées par la Fcpe-Paris, *Un bac professionnel pour tous sans concurrence ni hiérarchie* et *Pour le droit à une scolarité jusqu'à 18 ans*, si elles n'ont pas été retenues, restent des sujets de réflexion et d'action pour les mois à venir.